

Du Prince de la Renaissance au roi Absolu

La leçon

I. François Ier renforce le pouvoir du roi : « Tel est mon bon plaisir »



En 1515, François I^{er} prend la tête d'un royaume agrandi, qui se confond désormais avec le domaine royal.

Aidé d'une administration encore peu nombreuse qu'il ne cesse de renforcer, le roi entend imposer son autorité, même s'il consulte avant de décider. Jamais le roi n'a eu un tel pouvoir et il n'y a plus de grand seigneur capable de lui résister. Par le concordat de Bologne signé en 1516 avec le pape, il nomme les évêques et abbés du royaume lui-même. Il unifie le royaume par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1559 qui fait du français la langue officielle de l'État.

Le roi, mécène, protège les arts, qui exaltent sa personne. Il s'entoure d'une cour somptueuse qui le suit dans tous ses déplacements. Il fait construire des châteaux en s'inspirant de la Renaissance italienne pour montrer sa puissance et fait venir auprès de lui de grands artistes italiens comme Léonard de Vinci.



II. Henri IV rétablit l'autorité royale : « J'ai rétabli l'État »



A partir de 1562, les guerres de religion opposent des catholiques aux protestants. Les rois de France ne parviennent pas à mettre fin au conflit et ils perdent une grande partie de leur autorité.

Henri de Navarre, chef des protestants, devient roi à la mort d'Henri III. Dans le contexte des guerres de religion, Henri IV doit alors combattre la Ligue catholique pour reconquérir son royaume.

Malgré ses victoires, Henri IV doit se convertir au catholicisme pour être reconnu par tous ses sujets (1593) et être sacré roi de France (1594). La paix civile est rétablie dans le royaume grâce à l'édit de Nantes en 1598. Le catholicisme est la religion d'État. Cependant, la pratique du protestantisme est tolérée sous certaines conditions. Désormais, la fidélité au roi est supérieure aux opinions religieuses.



III. Louis XIV, un monarque absolu : « L'État, c'est moi »



Louis XIV est un **monarque absolu de droit divin**. « Roi-Soleil », **il a tous les pouvoirs** : il rend la justice, crée les lois et les fait appliquer. Catholique intransigeant, **il révoque l'édit de Nantes en 1685** et persécute les protestants, entraînant le départ de près de 250 000 d'entre eux.

En 1661, Louis XIV décide de **gouverner seul** : il ne nomme pas de Premier ministre et écarte du pouvoir les grands nobles. Il s'entoure de conseils qu'il compose d'un nombre restreint de **ministres**. Le roi travaille avec eux au quotidien et prend toutes les décisions. Des **intendants** le représentent dans les provinces. Ils l'informent et font appliquer ses décisions.

Le roi **ne tolère aucune opposition** et emprisonne qui lui déplaît. Pour que les nobles ne se révoltent plus (comme lors de la Fronde qui a marqué son enfance lors de la régence de sa mère Anne d'Autriche), il les attire à **Versailles**, leur verse des pensions tandis que les arts célèbrent sa gloire. Il fait entrer les écrivains et les artistes dans des **académies** pour les surveiller. Les livres et les journaux ne peuvent pas paraître sans l'autorisation du roi.



Enfin, Louis XIV veut acquérir la gloire par les armes. Pendant 54 ans de son règne, la France connaît **29 ans de guerre** ! Il augmente les effectifs de l'armée et développe la Marine.

